

Comptes annuels UNICEF Suisse et Liechtenstein 2024

unicef 
pour chaque enfant



 Soudan

Table des matières.

Introduction aux comptes annuels	1
Bilan	2
Compte d'exploitation	3
Tableau du flux de trésorerie	4
Compte de variation du capital	5
Annexe	9
Rapport de performances et de situation	26
Rapport de l'organe de révision	30

Chères amies et chers amis de l'UNICEF,



Les comptes annuels offrent une vue rétrospective sur une année écoulée et annoncent corrélativement un nouveau départ ou la poursuite de crises de longue durée, telles que la guerre en Ukraine ou le conflit au Proche-Orient. Sans oublier les nombreux foyers de conflits à l'origine de souffrances incommensurables pour les enfants et leurs familles, dont on ne parle pourtant guère. Il est de ce fait de plus en plus difficile pour les organisations humanitaires de communiquer sur ces crises et d'attirer l'attention sur des catastrophes humanitaires.

L'heure est à la résilience! Les enfants concernés et leurs familles ont besoin de cette capacité à résister, tout comme nous dans notre confrontation quotidienne aux destins tragiques d'enfants, ainsi que vous-mêmes lorsque vous suivez les actualités.

2024 aura été l'année montrant à quel point le travail de l'UNICEF est essentiel. Aux enfants en détresse, nous avons apporté une aide médicale et offert une nourriture saine. Nous leur avons ouvert l'accès à l'éducation, même aux endroits les plus reculés, et en défiant l'adversité et en maintenant un haut niveau de qualité. Nous avons su renforcer notre présence dans les médias et, de ce fait, enthousiasmer encore plus de gens pour le travail de l'UNICEF.

En Suisse et au Liechtenstein, l'UNICEF a encore mieux mis en lumière les droits de l'enfant dans la société. Ne serait-ce que par la multiplication des «communes amies des enfants», ou encore par des matériels d'information sur l'action que peut mener le secteur financier suisse pour protéger l'enfance et, enfin, par la publication de recommandations pour des «espaces de circulation conviviaux destinés aux enfants». La plateforme participative UNICEF youth donne un nouveau souffle à la participation dans notre organisation.

Il nous faut créer des réponses durables aux grands défis que sont la pauvreté des enfants, la violence croissante à leur rencontre et les conséquences du changement climatique. Quelle que soit la voie qu'emprunte le monde, nous prenons la défense d'une société où chaque enfant pourra grandir en bonne santé et protégé, en suivant une éducation qui lui permette de déployer son potentiel entièrement.

Grâce à la grande solidarité de nos partenaires ainsi que de nos donatrices et donateurs, nous avons pu enregistrer des recettes d'un montant de 69 861 507 francs en 2024 (contre CHF 71 387 619 l'année précédente). Ainsi, nous avons pu stabiliser à un niveau élevé la base de nos recettes affectées au programme mondial en faveur des enfants et des adolescent·e·s. Parallèlement aux nombreux dons, maintes personnes nous ont fait des héritages et des legs en 2024.

Sur les recettes de 2024, 56 983 791 francs, soit 81,57 pour cent, ont été affectés aux programmes nationaux et internationaux de l'UNICEF (contre 82,41 pour cent l'année précédente). Les coûts de la collecte des recettes s'élèvent à 10 033 564 francs, soit 14,36 pour cent (contre 13,35 pour cent l'année précédente), et les dépenses pour l'administration et l'assurance de la qualité à 2 853 100 francs, soit 4,08 pour cent (contre 3,94 pour cent l'année précédente).

Les défis à relever pour les enfants et les adolescent·e·s dans le monde entier demeurent considérables. Aidez-nous à faire de la Terre un monde meilleur pour les enfants. Nous continuons de compter sur la fidélité importante et durable de nos donatrices et donateurs, et de faire en sorte de convaincre de nouveaux groupes cibles du bien-fondé de notre travail en faveur des enfants de ce monde.

Cyrill Tait
Responsable du domaine Finance & Operations | Directeur général adjoint
d'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Bilan.

en CHF	Annexe	31.12.2024		31.12.2023	
Actifs					
Liquidités	1	16'640'848		14'140'816	
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	735'941		784'255	
Autres créances à court terme	3	98'073		46'783	
Stocks	4	57'601		57'260	
Comptes de régularisation actifs	5	263'238		1'489'159	
Actif circulant		17'795'701	59.11%	16'518'273	57.94%
Immobilisations financières	6	11'749'864		11'416'741	
Immobilisations corporelles mobiles	7	141'806		145'997	
Immobilisations corporelles immobiles	8	400'000		400'000	
Actifs immatériels	9	20'883		26'104	
Actif immobilisé		12'312'553	40.89%	11'988'842	42.06%
Total actifs		30'108'254	100.00%	28'507'115	100.00%
Passifs					
Dettes résultant de livraisons et de prestations	10	1'534'181		2'057'711	
Engagements à l'égard de parties liées	11	14'269'490		11'258'611	
Autres dettes à court terme	12	192'720		262'986	
Comptes de régularisation passifs	13	400'373		1'900'806	
Capitaux étrangers à court terme		16'396'764		15'480'114	
Total capitaux étrangers		16'396'764		15'480'114	
Capital des fonds	14	3'698'431		3'465'904	
Total capitaux étrangers et capital des fonds		20'095'195	66.74%	18'946'018	66.46%
Capital lié		6'937'205		6'902'035	
Capital libre		3'075'854		2'659'062	
Capital de l'organisation	15	10'013'059	33.26%	9'561'097	33.54%
Total passifs		30'108'254	100.00%	28'507'115	100.00%

Actifs
Le total du bilan au 31.12.2024 a augmenté de 1 601 139 francs par rapport à l'année précédente. Les régularisations et les liquidités ont affiché des variations plus importantes. Les placements financiers ont également augmenté.

Passifs
Le capital des fonds a augmenté de 232 527 francs. La constitution du fonds d'aide d'urgence nous donne la possibilité d'affecter des fonds d'aide d'urgence à des crises qui suscitent peu d'attention, par exemple à la crise humanitaire au Soudan. Les dons importants reçus en fin d'année ont augmenté les engagements envers l'UNICEF à la fin de l'année. Les fonds seront transférés au plus tard le 30 juin. La durabilité de l'organisation ainsi que le soutien des programmes et initiatives de l'UNICEF sont renforcés par le résultat positif d'un montant de 684 489 francs.

Compte d'exploitation.

en CHF	Annexe	2024		2023	
Produits d'exploitation					
Produit de la collecte de fonds	16	69'548'749		70'950'975	
Autre produit d'exploitation	17	312'758		436'644	
Produits d'exploitation		69'861'507	100.00%	71'387'619	100.00%
Charges d'exploitation					
Charges des programmes	18	-55'535'136	79.49%	-57'537'975	80.60%
Advocacy et relations publiques	19	-1'448'655	2.08%	-1'292'684	1.81%
Collecte de fonds et marketing	20	-10'033'564	14.36%	-9'528'098	13.35%
Administration et assurance qualité	21	-2'853'100	4.08%	-2'812'091	3.94%
Charges d'exploitation		-69'870'455		-71'170'848	
Résultat d'exploitation		-8'948		216'771	
Résultat financier	22	693'437	0.99%	587'065	0.82%
Résultat avant variation du capital des fonds		684'489		803'836	
Variation du capital des fonds	23	-232'527	0.33%	-268'147	0.38%
Résultat de l'exercice (avant attributions au/ prélèvements sur le capital de l'organisation)		451'962	0.65%	535'689	0.75%
Attributions/Prélèvements capital de l'organisation					
Variation du capital lié	24	-35'170	0.05%	-134'620	0.19%
Variation du capital libre	25	-416'792	0.60%	-401'069	0.56%

En 2024, nous avons pu comptabiliser des recettes d'un montant de 69 861 507 francs. Sur ces recettes, 81,57 pour cent (contre 82,41 pour cent l'année précédente) ont été affectés aux programmes internationaux et nationaux de l'UNICEF. Les frais de collecte de fonds affectés aux recettes se chiffrent à 14,36 pour cent (contre 13,35 pour cent l'année précédente). Les frais d'administration et d'assurance de la qualité se maintiennent à environ quatre pour cent à l'instar de l'année précédente. Les comptes annuels sont conformes aux principes de Swiss GAAP RPC.

Tableau du flux de trésorerie.

en CHF	2024	2023
Résultat avant variation du capital de l'organisation	451'962	535'690
Variation du capital des fonds	232'527	268'147
Amortissements	60'984	53'252
Revalorisation terrain non bâti	0	-140'000
Gains de change/Pertes de change immobilisations financières	-442'743	-497'936
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	48'313	-195'784
Variation autres créances à court terme	-51'290	16'482
Variation des stocks	-341	3'104
Variation comptes de régularisation actifs	1'225'921	-1'263'462
Variation dettes résultant de livraisons et de prestations	-523'530	44'344
Variation engagements à l'égard de parties liées	3'010'879	-2'832'680
Variation autres dettes à court terme	-70'266	76'851
Variation comptes de régularisation passifs	-1'500'433	1'424'856
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	2'441'983	-2'507'136
Désinvestissements immobilisations financières	9'855'922	6'620'878
Investissements immobilisations financières	-9'746'302	-6'724'366
Investissements immobilisations corporelles	-51'571	-77'734
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	58'049	-181'222
Flux de trésorerie résultant de l'activité financière	0	0
Diminution/Augmentation des liquidités	2'500'032	-2'688'358
Variation des liquidités		
Solde initial 1.1	14'140'816	16'829'174
Solde final 31.12	16'640'848	14'140'816
Justificatif variation des liquidités	2'500'032	-2'688'358

Les liquidités représentent une réserve d'importance stratégique et sont de ce fait l'élément déterminant quant aux capacités de prestation et d'action à moyen et long termes. Le tableau des flux de trésorerie montre la variation de ce poste, réparti entre les facteurs activité d'exploitation, d'investissement et de financement. Il est établi selon la méthode indirecte.

Compte de variation du capital.

Le compte de variation du capital montre l'évolution des fonds affectés, du capital lié et des fonds libres. Tous les dons, contributions et legs apparaissent dans la colonne Affectation. La colonne Utilisation présente toutes les dépenses du programme de l'année. La colonne Transferts internes de fonds indique les répartitions de fonds à fonds, les répartitions sur des programmes ainsi que la dissolution des fonds libres de projets qui ne sont plus nécessaires, de même que des transferts internes de programme à programme. Les autorisations sont émises par le domaine concerné en concertation avec la direction générale. Par ailleurs, les donatrices et donateurs en sont informés. Si possible, leur approbation est demandée au préalable. Les raisons y afférentes peuvent résulter d'un regroupement ou de la fin de programmes.

en CHF	Solde initial	Affectation	Transferts internes de fonds	Utilisation	Total variation	Solde final
Capital des fonds						
2023						
Fonds Excision des filles Suisse et Liechtenstein	1'211'172	0	1	0	1	1'211'173
Fonds Droits de l'enfant en Suisse et au Liechtenstein	279'357	0	0	0	0	279'357
Fonds Protection de l'enfance	432'640	0	0	0	0	432'640
Fonds Études	280'372	0	0	0	0	280'372
Fonds VIH/sida	173'526	0	0	0	0	173'526
Fonds Aide d'urgence	276'923	172'299	0	0	172'299	449'222
Fonds Knowledge-Exchange Teacher-Training	42'757	0	0	0	0	42'757
Fonds d'encouragement CAE	24'200	41'000	0	-30'203	10'797	34'997
Fonds de la commune CAE	269'900	0	0	-40'000	-40'000	229'900
Fonds Santé psychique Suisse et Liechtenstein	206'910	125'050	0	0	125'050	331'960
Total capital des fonds	3'197'757	338'349	1	-70'203	268'147	3'465'904

en CHF	Solde initial	Affectation	Transferts internes de fonds	Utilisation	Total variation	Solde final
Capital des fonds						
2024						
Fonds Excision des filles Suisse et Liechtenstein	1'211'173	0	0	0	1	1'211'173
Fonds Droits de l'enfant en Suisse et au Liechtenstein	279'357	0	0	0	0	279'357
Fonds Protection de l'enfance	432'640	0	0	0	0	432'640
Fonds Études	280'372	0	0	0	0	280'372
Fonds VIH/sida	173'526	0	0	0	0	173'526
Fonds Aide d'urgence	449'222	234'576	0	0	234'576	683'798
Fonds Knowledge-Exchange Teacher-Training	42'757	0	0	0	0	42'757
Fonds d'encouragement CAE	34'997	102'000	0	-40'300	61'700	96'697
Fonds de la commune CAE	229'900	20'000	0	-84'100	-64'100	165'800
Fonds Santé psychique Suisse et Liechtenstein	331'960	10'200	0	-9'849	351	332'311
Total capital des fonds	3'465'904	366'776	0	-134'249	232'527	3'698'431

Le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein dispose de fonds à affectation limitée pour des programmes dans les pays prioritaires, ainsi qu'en Suisse et au Liechtenstein. Le «Fonds Excision des filles Suisse et Liechtenstein» permet de prendre des mesures pour la mise en œuvre du programme national contre les mutilations génitales féminines. Le «Fonds Droits de l'enfant en Suisse et au Liechtenstein» comprend des dons à affectation déterminée. Le «Fonds Protection de l'enfance» comprend des fonds affectés provenant d'un héritage. Le «Fonds Études» est dédié à des travaux scientifiques aux fins d'une mise en œuvre des droits de l'enfant fondée sur des données probantes en Suisse et au Liechtenstein.

Le «Fonds VIH/sida» est destiné à des activités visant à endiguer le VIH/sida dans les pays qui participent au programme. Le «Fonds Aide d'urgence» comprend des fonds affectés à des programmes urgents dans des régions en crise ou sinistrées. Le «Fonds Knowledge-Exchange Teacher-Training» est dédié à des échanges entre les étudiantes et étudiants en formation d'enseignant-e-s de Suisse et du Liechtenstein, ainsi que du Malawi. Le «Fonds d'encouragement Communes amies des enfants» (CAE) soutient des communes suisses dans la réalisation des ateliers participatifs destinés aux enfants et aux adolescent-e-s dans le cadre de l'initiative CAE. Le «Fonds CAE» soutient des communes de Suisse et du Liechtenstein dans le cadre de l'initiative CAE sous forme d'un cofinancement de certaines mesures issues des plans d'action, d'un cofinancement pour l'obtention et le développement de connaissances et expertises sur les droits de l'enfant, d'un environnement favorable aux enfants et d'une participation, ainsi que d'un cofinancement de frais de labellisation. Le «Fonds Santé psychique Suisse et Liechtenstein» sert à financer et à soutenir les initiatives dans le domaine de la santé mentale des enfants et des adolescent-e-s.

en CHF	Solde initial	Affectation	Transferts internes de fonds	Utilisation	Total variation	Solde final
Capital de l'organisation						
2023						
Droits de l'enfant	387'680	0	0	0	0	387'680
Communication pour le développement	892'803	0	0	0	0	892'803
Violence envers les filles	900'000	0	0	0	0	900'000
Survie des enfants	1'000'000	0	0	0	0	1'000'000
Aide d'urgence	950'000	0	0	0	0	950'000
Early Child Welfare and Development	749'282	0	0	0	0	749'282
Informatique	1'230'000	0	0	0	0	1'230'000
Réserve de fluctuation de valeur sur titres	657'650	134'620	0	0	134'620	792'270
Total capital lié	6'767'415	134'620	0	0	134'620	6'902'035
Capital libre	2'257'993	401'069	0	0	401'069	2'659'062
Total capital libre	2'257'993	401'069	0	0	401'069	2'659'062
Capital de l'organisation	9'025'408	535'689	0	0	535'689	9'561'097

Annexe.

en CHF	Solde initial	Affectation	Transferts internes de fonds	Utilisation	Total variation	Solde final
Capital de l'organisation						
2024						
Droits de l'enfant	387'680	0	0	0	0	387'680
Communication pour le développement	892'803	0	0	0	0	892'803
Violence envers les filles	900'000	0	0	0	0	900'000
Survie des enfants	1'000'000	0	0	0	0	1'000'000
Aide d'urgence	950'000	0	0	0	0	950'000
Early Child Welfare and Development	749'282	0	0	0	0	749'282
Développement stratégique	1'230'000	0	0	0	0	1'230'000
Réserve de fluctuation de valeur sur titres	792'270	35'170	0	0	35'170	827'440
Total capital lié	6'902'035	35'170	0	0	35'170	6'937'205
Capital libre	2'659'062	416'792	0	0	416'792	3'075'854
Total capital libre	2'659'062	416'792	0	0	416'792	3'075'854
Capital de l'organisation	9'561'097	451'962	0	0	451'962	10'013'059

Le capital de l'organisation se compose de fonds liés et de fonds libres. Les fonds liés soutiennent les programmes dans les pays prioritaires, ainsi qu'en Suisse et au Liechtenstein. Les fonds pour «Droits de l'enfant» comportent des fonds attribués à des activités relevant du droit de l'enfant. Les fonds de la «Communication pour le développement» sont réservés à la promotion de la communication dans des pays prioritaires qui soutiennent le bien-être des enfants. Les fonds «Violence envers les filles» doivent accompagner ce thème à l'échelle internationale et à l'échelle nationale (Suisse et Liechtenstein). Les fonds «Survie des enfants, aide d'urgence et Early Child Welfare and Development» doivent assurer la survie, mais aussi le développement des enfants dans des pays prioritaires. Les fonds pour le «Développement stratégique de l'organisation» (anciennement informatique) servent au développement compétitif de l'organisation. Des réserves sont constituées pour compenser les fluctuations de valeur des titres. Elles s'élèvent à cinq pour cent pour les obligations et à dix pour cent pour les actions.

Bases de la présentation des comptes.

Généralités

Les présents comptes annuels du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein ont été établis conformément à l'ensemble des règles des recommandations relatives à la présentation des comptes des Swiss GAAP RPC (en particulier Swiss GAAP RPC 21). Le bouclage des comptes présente la situation réelle du patrimoine, de la situation financière et des recettes, et est conforme à la loi suisse et aux statuts. Les bases d'évaluation selon les Swiss GAAP RPC et le droit suisse en matière de présentation des comptes (titre 32 du Code des obligations) sont applicables.

Parties liées

Il existe une relation très étroite entre les représentant-e-s de l'UNICEF en Suisse et au Liechtenstein et d'UNICEF International à Genève et à New York. Cette collaboration est basée sur un accord de coopération.

De même, une étroite relation existe historiquement avec la Fondation du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein qui a été créée en 2000 par l'association. La fondation reçoit, pour le compte du Comité, des dons durables qui sont ensuite affectés aux projets de l'UNICEF via le Comité. Cette collaboration est basée sur un accord de coopération.

Principes d'évaluation et explications.

Actifs et passifs

Le principe des coûts d'acquisition et de production s'applique fondamentalement aux comptes annuels. Il est conforme au principe d'évaluation individuelle des actifs et passifs. Les principaux éléments en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-après. Une explication séparée est donnée en cas d'évaluation divergente.

Devises étrangères

La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et passifs en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date de clôture du bilan.

	31.12.2024	31.12.2023
1 EUR/CHF	0.938450	0.9297
1 USD/CHF	0.906250	0.8416
1 JPY/CHF	0.005766	0.005969
1 GBP/CHF	1.135038	1.0729
1 DKK/CHF	0.001258	0.001247
1 ETH/CHF	3'083.55628	

Les transactions effectuées en cours d'année sont converties au taux de change mensuel moyen respectif de l'Administration fédérale des contributions.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits sont comptabilisés lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les avantages économiques futurs reviennent à l'organisation et que ces avantages puissent être évalués de manière fiable. Les produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rattachent économiquement.

Les dons versés à un comité national étranger mais qui concernent des donatrices et des donateurs, de même que les dons provenant du territoire du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, sont crédités par UNICEF International ou d'autres comités nationaux de l'UNICEF, sous forme de soft-credits au Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein.

La comptabilisation du chiffre d'affaires des softcredits a lieu selon les directives internes d'UNICEF International et se base sur les décomptes annuels d'UNICEF International ou d'autres comités nationaux de l'UNICEF. Les softcredits sont toujours comptabilisés également en tant que charges de programme étant donné que le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein s'engage à reverser l'intégralité des softcredits à UNICEF International.

Bilan.

Actif circulant.

À la date de clôture du bilan, l'actif circulant ne comprend que des postes à court terme, d'une durée inférieure ou égale à douze mois.

1 Liquidités

Les avoirs en caisse ainsi que les avoirs sur comptes postaux et bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les postes suivants:

	31.12.2024	31.12.2023
Caisses	5'681	7'652
Avoir sur compte postal	4'611'553	10'855'169
Avoir sur compte bancaire	12'023'614	3'277'995
Total CHF	16'640'848	14'140'816

2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations comprennent les postes suivants:

	31.12.2024	31.12.2023
Envers des tiers	444'841	493'955
Envers des parties liées	300'000	300'000
Ducroire	-8'900	-9'700
Total CHF	735'941	784'255

Les avoirs à risques sont corrigés à leur valeur individuelle afin de couvrir le risque concret de défaillance. Comme l'année précédente, il n'y a pas eu d'avoirs à risques également au cours de l'exercice 2024. En analogie avec l'année précédente, une correction forfaitaire de valeur de deux pour cent est appliquée aux créances restantes pour les risques en matière de solvabilité. Cette correction forfaitaire de valeur repose sur des valeurs empiriques du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein.

3 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme comprennent les postes suivants:

	31.12.2024	31.12.2023
Impôt anticipé	85'735	42'488
Caution en espèces Direction générale des douanes	2'000	2'000
Créances diverses	10'338	2'295
Total CHF	98'073	46'783

4

Stocks

Les stocks sont inscrits au bilan aux coûts d'acquisition ou de fabrication ou, si ceux-ci sont inférieurs, à la valeur nette du marché; ils comprennent les postes suivants:

	31.12.2024	31.12.2023
Matériel de documentation	9'412	10'240
Cartes de Noël et de vœux	47'553	45'690
Matériel de bureau	636	1'330
Total CHF	57'601	57'260

En 2023, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein a complété l'offre appréciée de cartes de Noël par des cartes utilisables tout au long de l'année (cartes d'anniversaire, de naissance, etc.). L'offre élargie est moins saisonnière, raison pour laquelle le stock de cartes est plus important à la fin de l'année 2024 que celui de l'année précédente.

5

Comptes de régularisation actifs

Ce poste comprend les charges payées d'avance pour l'exercice suivant, les régularisations des assurances sociales ainsi que, du fait de la fourniture des prestations en 2024, les produits encore à recouvrer.

	31.12.2024	31.12.2023
Autres charges payées d'avance	99'291	89'725
Charges de programmes payées d'avance	119'344	1'182'253
Autres produits à recevoir à l'égard de parties liées	20'000	10'000
Autres produits à recevoir	24'603	207'181
Total CHF	263'238	1'489'159

Les autres produits à recevoir comprennent les intérêts courus sur les placements financiers. Les dépenses de programmes payées à l'avance sont des dons reçus en 2025 pour lesquels nous avons constitué des avances afin de soutenir des programmes de 2024.

Actif immobilisé.

6

Immobilisations financières

Les titres comprennent des placements sous forme d'actions, d'obligations, de fonds immobiliers, d'ETF Gold et de liquidités. L'évaluation s'établit aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur selon le relevé de dépôt. En raison de l'horizon de placement, les titres sont présentés dans les immobilisations financières conformément aux directives de placement.

	31.12.2024	31.12.2023
Actions	5'246'320	5'488'517
Métaux précieux	259'804	307'140
Fonds immobiliers	557'742	522'002
Obligations	5'242'362	4'346'350
Liquidités/Dépôts à terme	443'636	752'732
Total CHF	11'749'864	11'416'741

Le règlement sur les immobilisations financières a été mis à jour au 1^{er} juillet 2021 dans le cadre de la révision périodique. Les immobilisations financières se basent sur les directives d'UNICEF International ainsi que sur les critères de durabilité de l'ONU (UN Sustainable Development Goals).

Les liquidités sont des montants liquides qui entrent dans le cadre de la stratégie de gestion d'actifs et qui peuvent être investis à tout moment dans des titres; par conséquent, ils ne doivent pas être traités comme les montants liquides libres. En raison du mandat de gestion de fortune, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein n'a pas d'accès direct aux montants liquides. Pour des considérations de rendement, ces liquidités peuvent également être placées à court terme sous forme de dépôt à terme.

7

Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires à l'exploitation. Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des biens.

La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante:

Mobilier, équipements et installations	10 ans
Machines de bureau, informatique, systèmes de communication (WLAN/téléphonie)	5 ans

en CHF	Mobilier et équipements	Machines de bureau, informatique, systèmes de communication	Total
Valeur comptable nette 1.1.2023	46'113	70'181	116'294
Valeurs d'acquisition			
État 1.1	399'631	815'225	1'214'856
Entrées	6'694	71'040	77'734
Sorties	0	-181'473	-181'473
État 31.12	406'325	704'792	1'111'117
Amortissements cumulés			
État 1.1	353'518	745'044	1'098'562
Sorties	0	-181'473	-181'473
Amortissements	15'522	32'509	48'031
État 31.12	369'040	596'080	965'120
Valeur comptable nette 31.12.2023	37'285	108'712	145'997

en CHF	Mobilier et équipements	Machines de bureau, informatique, systèmes de communication	Total
Valeur comptable nette 1.1.2024	37'285	108'712	145'997
Valeurs d'acquisition			
État 1.1	406'325	704'792	1'111'117
Entrées	8'644	42'928	51'572
Sorties	0	-20'454	-20'454
État 31.12	414'969	727'266	1'142'235
Amortissements cumulés			
État 1.1	369'040	596'080	965'120
Sorties	0	-20'454	-20'454
Amortissements	16'659	39'104	55'763
État 31.12	385'699	614'730	1'000'429
Valeur comptable nette 31.12.2024	29'270	112'536	141'806

8

Immobilisations corporelles immobilières

Les immobilisations corporelles immobilières sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires à l'exploitation. Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des biens.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Le poste est vérifié tous les cinq ans afin de déterminer la valeur du bien.

en CHF	Terrain non bâti	Total
Valeur comptable nette 1.1.2023	260'000	260'000
Valeurs d'acquisition		
État 1.1	450'000	450'000
Entrées	0	0
Sorties	0	0
État 31.12	450'000	450'000
Amortissements cumulés		
État 1.1	190'000	190'000
Revalorisation	-140'000	-140'000
Amortissements	0	0
État 31.12	50'000	50'000
Valeur comptable nette 31.12.2023	400'000	400'000

en CHF	Terrain non bâti	Total
Valeur comptable nette 1.1.2024	400'000	400'000
Valeurs d'acquisition		
État 1.1	450'000	450'000
Entrées	0	0
Sorties	0	0
État 31.12	450'000	450'000
Amortissements cumulés		
État 1.1	50'000	50'000
Amortissements	0	0
État 31.12	50'000	50'000
Valeur comptable nette 31.12.2024	400'000	400'000

Suite à un héritage, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein possède un terrain non bâti (1307 m²) au Tessin. Conformément à la planification, nous avons soumis le poste 2023 à un test de dépréciation et ajusté la valeur comptable en partant d'une estimation du prix de vente qui tient compte de la situation du marché. La prochaine vérification aura lieu en 2026.

9

Actifs immatériels

Les actifs immatériels sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires à l'exploitation. Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des biens. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante:

Actifs immatériels 10 ans

en CHF	Systèmes IT	Total
Valeur comptable nette 1.1.2023	31'324	31'324
Valeurs d'acquisition		
État 1.1	52'207	52'207
Entrées	0	0
Sorties	0	0
État 31.12	52'207	52'207
Amortissements cumulés		
État 1.1	20'883	20'883
Amortissements	5'220	5'220
État 31.12	26'103	26'103
Valeur comptable nette 31.12.2023	26'104	26'104

en CHF	Systèmes IT	Total
Valeur comptable nette 1.1.2024	26'104	26'104
Valeurs d'acquisition		
État 1.1	52'207	52'207
Entrées	0	0
Sorties	0	0
État 31.12	52'207	52'207
Amortissements cumulés		
État 1.1	26'103	26'103
Amortissements	5'221	5'221
État 31.12	31'324	31'324
Valeur comptable nette 31.12.2024	20'883	20'883

Capitaux étrangers à court terme.

10 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations comprennent les postes suivants:

	31.12.2024	31.12.2023
Envers des tiers	1'534'181	2'057'711
Total CHF	1'534'181	2'057'711

Outre de nombreux petits postes, elles englobent entre autres les coûts de partenaires externes pour la réalisation d'actions de collecte de fonds au quatrième trimestre de chaque année.

11 Engagements envers des parties liées

Les engagements envers des parties liées comprennent les postes suivants:

	31.12.2024	31.12.2023
Envers UNICEF International	14'269'490	11'258'611
Total CHF	14'269'490	11'258'611

Les dettes envers UNICEF International comprennent les dons non encore versés de l'année 2024 pour la mise en œuvre du programme international. Les paiements sont toujours effectués au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

12 Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme comprennent diverses dettes:

	31.12.2024	31.12.2023
Envers des assurances sociales	140'013	155'599
Envers l'impôt à la source	52'707	74'127
Envers la T.V.A.	0	33'260
Total CHF	192'720	262'986

13 Comptes de régularisation passifs

Ce poste comprend entre autres les droits aux vacances non encore prises de l'année sous revue ainsi que les droits liés aux heures supplémentaires effectuées. De plus, il comprend des factures de fournisseurs dues pour l'exercice respectif, des régularisations d'assurances sociales, des montants de T.V.A. à venir ainsi que des produits de prestations de service reçus de l'année suivante:

	31.12.2024	31.12.2023
Prestations du personnel en attente	176'840	392'141
Factures de fournisseurs en attente	223'533	76'165
Produits de prestations et de dons de tiers	0	432'500
Produits de prestations et de dons de parties liées	0	1'000'000
Total CHF	400'373	1'900'806

Fin 2024, nous n'avons reçu aucun don pour le programme d'UNICEF International au titre de l'année 2025 (année précédente: CHF 432'500). De même, aucun legs devant être transféré à la fondation en 2025 n'a été reçu en fin d'année (année précédente: CHF 1'000'000).

Capital.

14 Capital des fonds

Le capital des fonds comprend des fonds affectés au programme dans des pays prioritaires et en Suisse:

	31.12.2024	31.12.2023
Total CHF	3'698'431	3'465'904

Les détails sont présentés dans le compte de variation du capital.

15 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation comprend le capital lié et le capital libre qui servent à garantir le respect des engagements du programme en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'à assurer le fonctionnement de l'entreprise en Suisse.

	31.12.2024	31.12.2023
Total CHF	10'013'059	9'561'097

Les détails sont présentés dans le compte de variation du capital.

Compte d'exploitation.

Produits d'exploitation.

16 Produit de la collecte de fonds

Le produit de la collecte de fonds se présente comme suit:

	2024	2023
Dons/Produit issu de collecte	42'291'424	46'044'249
Dons et contributions des pouvoirs publics	1'382'530	359'930
Vente de cartes de vœux, produits et prestations de service	772'341	712'425
Héritages et legs	5'595'330	4'456'059
Cotisations des membres	1'326'063	1'310'712
Softcredits	18'181'061	18'067'600
Total CHF	69'548'749	70'950'975

Sur les rentrées de dons d'un montant de 69 548 749 francs en 2024, 66,53 pour cent (contre 77,50 pour cent l'année précédente) sont des fonds affectés. Les dons et contributions des pouvoirs publics ont été reçus en 2024.

En conformité avec les normes comptables, nous présentons désormais séparément les «Dons et contributions des pouvoirs publics». En 2024, nous avons reçu au total 1 382 530 francs (contre CHF 359 930 l'année précédente). Ce montant comprend un total de 1 307 500 francs destinés aux aides d'urgence à Gaza et au programme au Ghana.

La vente de cartes de l'UNICEF est une tradition de longue date. Les recettes ont connu une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Les cotisations des membres servent à mettre en œuvre le programme et le travail organisationnel en Suisse. Le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein comptait 11 509 adhésions en 2024 (contre 10 961 adhésions l'année précédente). Au cours de l'exercice 2024, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein a reçu d'UNICEF International des softcredits pour un montant total de 18 181 061 francs (contre CHF 5 779 324 l'année précédente).

17 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation présentent les recettes relatives au travail pour les Droits de l'enfant en Suisse et au Liechtenstein ainsi que pour les prestations fournies, entre autres pour la certification «Communes amies des enfants», «Hôpitaux amis des bébés» et pour les activités «Espaces de vie adaptés aux enfants»:

	2024	2023
Total CHF	312'758	436'644

Sur les autres produits d'exploitation de 2024 d'un montant de 312 758 francs, aucun n'est affecté (année précédente: CHF 120 000).

Charges d'exploitation.

Nous présentons les charges d'exploitation sur la base de nos activités. Pour cela, les coûts des programmes, des services, de la collecte de fonds et de l'administration sont calculés. Dans le cadre de la méthodologie appliquée aux sous-domaines, une répartition plus différenciée des coûts, basée sur les activités, a été choisie.

Les charges de personnel comprises dans ce montant s'élèvent à 8 119 878 francs (année précédente: CHF 7 364 043) et les amortissements se chiffrent à 60 984 francs (année précédente: CHF 53 252); la réserve foncière n'a pas été réévaluée (année précédente: CHF 140 000).

18 Charges des programmes

Les charges des programmes se présentent comme suit:

	2024	2023
Charges des programmes	55'535'136	57'537'973
Total CHF	55'535'136	57'537'973

Les fonds affectés sont versés aux initiatives et programmes internationaux et nationaux de l'UNICEF. Les dons non affectés sont transmis à UNICEF International à condition qu'ils soient utilisés pour des initiatives et programmes urgents de l'UNICEF et qu'ils aident ainsi de manière efficace les enfants les plus défavorisés.

La collaboration avec UNICEF International implique l'obligation de verser l'intégralité des softcredits reçus par UNICEF International dans la même mesure afin qu'UNICEF International puisse affecter ces fonds aux programmes respectifs. Les charges relatives aux programmes internationaux comprennent des softcredits d'un montant de 18 181 061 francs (année précédente: CHF 18 067 600).

Des rapports réguliers fournissent des informations sur les résultats, les progrès et les défis des initiatives et programmes financés. Un rapport final détaillé comportant un rapport financier intégré est établi à la fin d'un programme. Les initiatives et les programmes sont régulièrement contrôlés, en partie sur place, par des représentantes et représentants du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein quant à leur efficacité, leur performance et leur conformité avec le but du don.

19 Charges d'advocacy et de relations publiques
Les charges d'advocacy et de relations publiques comprennent les dépenses liées au mandat du Comité, à savoir informer, sensibiliser et mobiliser la population sur l'ensemble des thèmes, programmes et initiatives du Fonds des Nations Unies pour l'enfance:

	2024	2023
Total CHF	1'448'655	1'292'684

20 Collecte de fonds et marketing
Les charges de collecte de fonds et marketing comprennent toutes les dépenses directement liées à la collecte de dons:

	2024	2023
Total CHF	10'033'564	9'528'098

21 Administration et assurance qualité
Les charges d'administration et d'assurance qualité comprennent les dépenses nécessaires pour assurer le bon déroulement des activités de l'organisation ainsi que l'assurance qualité:

	2024	2023
Total CHF	2'853'100	2'812'091

22 Résultat financier
Le résultat financier se présente comme suit:

	2024	2023
Produit d'intérêts	18'625	-9'551
Produit de titres	156'548	159'144
Bénéfices sur cours réalisés	243'227	62'650
Bénéfices sur devises réalisés	117'007	173'408
Bénéfices sur cours non réalisés	219'719	694'774
Bénéfices sur devises non réalisés	548'489	150'384
Total produit financier	1'303'615	1'230'809
Charges d'intérêts	-1'652	-159
Frais de dépôt et de compte	-151'148	-190'998
Pertes sur cours réalisées	-35'769	-60'689
Pertes sur devises réalisées	-11'125	-4'275
Pertes sur cours non réalisées	-233'000	-134'992
Pertes sur devises non réalisées	-177'484	-252'631
Total charges financières	-610'178	-643'744
Résultat financier CHF	693'437	587'065

23 Variation du capital du fonds
Une liste détaillée est disponible au point «Compte de variation du capital»:

	2024	2023
Total CHF	-232'527	-268'147

24 Variation du capital lié
Une liste détaillée est disponible au point «Compte de variation du capital»:

	2024	2023
Total CHF	35'170	134'620

25 Variation du capital libre
Une liste détaillée est disponible au point «Compte de variation du capital»:

	2024	2023
Total CHF	416'792	401'069

Autres données.

Créances éventuelles

Le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein bénéficie régulièrement d'héritages ou se voit attribuer des legs. À la date de clôture du bilan du 31.12.2024, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein a pris connaissance d'héritages et de legs ouverts pour un montant d'environ 1,9 million de francs (année précédente: environ CHF 1,2 mio.).

Engagements de leasing et de location à long terme

Les contrats conclus pour des photocopieurs ont été renouvelés en 2024. Il existe des contrats de location et de service en vigueur jusqu'au 30 juin 2029. En 2024, les coûts s'élèveront à 7194 francs (année précédente: CHF 10 128). Jusqu'à l'échéance de 2029, les coûts s'élèveront à 15 066 francs (année précédente: CHF 5436).

Les contrats seront renouvelés au 1^{er} avril 2025. Il existe des contrats de location avec des échéances respectives au 31 mars 2028 et au 31 mai 2028. En 2024, les coûts s'élèveront à 396 670 francs (année précédente: CHF 381 925). Jusqu'à l'échéance de 2028, les coûts s'élèveront à 990 099 francs (année précédente: CHF 542 592).

Effectifs

Au 31.12.2024, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein employait 76 personnes (HC), ce qui correspondait à 59,15 postes à temps plein (FTE). L'année précédente, il employait 68 personnes, soit 54,15 postes à temps plein.

Le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas est de 1:2,94 (année précédente: 1:2,87).

Rémunération des membres du comité directeur et de la direction générale

Les délégué-e-s, les membres des commissions permanentes et les membres du comité directeur travaillent bénévolement et ne reçoivent aucune indemnité. Les dépenses effectives peuvent être remboursées.

Au cours de l'année sous revue, quatorze séances du comité directeur et des commissions ont eu lieu. Les délégué-e-s du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein se sont réunis lors de deux séances. Deux groupes de travail se sont réunis lors de douze séances au total.

Les salaires bruts perçus par la direction générale au cours de l'exercice 2024 se sont élevés à 964 370 francs (année précédente: CHF 913 704). Ces données ont été mises à jour par rapport à l'année précédente.

Prestations gratuites

Parallèlement aux rabais accordés habituellement aux organisations non gouvernementales dans la branche, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein a bénéficié des prestations gratuites suivantes au cours des exercices 2024 et 2023:

Prestations gratuites (en CHF)	2024	2023
Free Space	599'124	2'803'973
Annonces de remplissage	724'850	1'041'146

Étant donné que ces prestations n'entraînent pas d'augmentation des actifs de l'organisation mais prolongent simplement le compte de résultat si le résultat de la période reste inchangé, elles ne sont pas comptabilisées en tant que produits. Les annonces de remplissage représentent 721 000 francs (année précédente: CHF 885 000) basés sur un compte approximatif.

Informations relatives à la prévoyance professionnelle

Les collaboratrices et collaborateurs du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Il s'agit d'une solution de caisse de pension orientée vers les cotisations (solution d'assurance complète), dans le cadre de laquelle salarié-e-s et employeurs versent des cotisations fixes. L'an dernier, les cotisations de l'employeur se sont élevées à 686 259 francs (année précédente: CHF 584 410). Un éventuel découvert n'entraînerait aucun risque financier pour le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein. Il n'existe pas d'avantage économique ni d'obligation correspondante en matière de prévoyance professionnelle.

Au 31 décembre 2024, l'engagement envers la caisse de pension s'élevait à 557 francs (année précédente: CHF 10 769).

Transactions avec des parties liées

Le Comité a versé à la Fondation un loyer et des charges d'un montant de 381 925 francs. Pour les tâches de secrétariat, le Comité a défini, à titre transitoire, un montant de 10 000 francs par rapport à la Fondation, en se fondant sur l'année précédente. Par ailleurs, la Fondation a soutenu le travail national et international d'UNICEF Suisse et Liechtenstein à hauteur de 3 243 959 francs. Fin 2023, il n'y avait ni créances ni dettes envers la Fondation.

En 2024, le Comité a versé à la Fondation un loyer et des charges d'un montant de 396 670 francs. Pour les tâches de secrétariat et de comptabilité, le Comité a défini, à titre transitoire, un montant de 20 000 francs par rapport à la Fondation, en se fondant sur l'année précédente. Par ailleurs, la Fondation a soutenu le travail national et international d'UNICEF Suisse et Liechtenstein à hauteur de 9 149 286 francs. Fin 2024, il n'y avait ni créances ni dettes envers la Fondation.

En 2023, le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein a soutenu le travail d'UNICEF International à hauteur de 55 535 136 francs (année précédente: CHF 53 214 550). Ce montant comprend des softcredits accordés pour un montant de 18 181 061 francs (année précédente: CHF 18 067 600) qui sont aussi pris en compte dans les produits. Il n'existe ou n'a existé aucune autre transaction.

Mandat de révision

BDO SA, Zurich, est élue pour 2024. Les coûts de la révision s'élèvent à 35 457 francs TTC. De plus, 30 852 francs TTC ont été facturés pour des prestations de service supplémentaires.

Informations relatives à la réalisation de l'évaluation des risques

Le 8 décembre 2008, le comité directeur du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein a adopté un cadre pour la gestion des risques et a défini les responsabilités.

L'évaluation et l'appréciation des risques ont lieu périodiquement et sont discutées lors des séances de la commission d'audit. Des mesures ont été définies pour les risques identifiés.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan ayant une influence sur les comptes annuels 2024 n'est connu. Le comité directeur a approuvé les comptes annuels le 25 mars 2025 en vue d'une validation par l'assemblée des délégué-e-s.

Rapport de performances et de situation.

Le mandat

Le Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein représente les intérêts du Fonds des Nations Unies pour l’enfance en Suisse et au Liechtenstein. L’engagement et le travail de l’UNICEF et du Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein reposent sur des principes de tolérance, de compréhension mutuelle, de solidarité, de paix entre peuples et de refus de toute forme de discrimination.

Le cadre de référence et la base du travail de l’UNICEF en Suisse et au Liechtenstein sont la Convention relative aux droits de l’enfant (CRC: Convention on the Rights of the Child), la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW: Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination and Violence against Women), l’Agenda 2030 pour le développement durable et le plan d’action de l’UNICEF.

Buts

Le Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein a été fondé en 1959 sous le nom de Comité suisse pour l’UNICEF en tant qu’association ayant son siège à Zurich. Depuis le 21 septembre 2018, l’association est également autorisée à exercer pleinement ses activités sur le territoire de la Principauté du Liechtenstein. Le Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein a pour but de collecter des fonds pour les programmes et initiatives mondiaux de l’UNICEF, de s’engager pour les intérêts de l’enfant dans le monde, en particulier en Suisse et au Liechtenstein, et d’informer sur le travail international et national de l’UNICEF.

Prestations fournies pendant la période sous revue

Au cours de l’exercice écoulé, le Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein disposait en moyenne de 56,65 postes à temps plein (FTE) (année précédente: 52,08 FTE).

L’exercice écoulé a également été une année marquée par des défis pour le Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein. En 2024, nous avons pu réaliser des recettes d’un montant de 69 861 507 francs, lequel est inférieur à celui de l’année précédente. Nous avons ainsi pu à nouveau obtenir des rentrées de dons très élevées pour les programmes et initiatives de l’UNICEF dans le monde entier. Les perspectives pour l’année à venir sont en principe favorables.

En 2024, de nombreux projets dans le domaine CRA ont pu être achevés, poursuivis ou lancés.

Le projet financé par l’OFAS sur le thème «Participation et audition de l’enfant», qui nous a accompagnés durant une période de trois ans, a pu être achevé. Cela nous a permis de publier au total six ouvrages très demandés dans les domaines de droit civil, du droit d’asile et de la participation au niveau communal pendant toute la durée du projet: (1) L’audition de l’enfant dans la procédure de droit civil. Guide pour les spécialistes, (2) L’audition de l’enfant en droit civil. Informations pour les enfants et les adolescents, (3) Participation et audition des enfants dans les procédures d’asile. Guide à l’attention des représentant·e·s juridiques, des personnes de confiance, du personnel du SEM et d’autres spécialistes, (4) Dépliant. Tes droits dans la procédure d’asile. Informations pour les enfants et les jeunes, (5) La participation des enfants et des jeunes en théorie et en pratique – Pour les communes et les villes, (6) La participation: Un guide pour les enfants et les jeunes.

Outre ces publications, d’autres éditions ont été remaniées et lancées en 2024, notamment le livre de poche sur les droits de l’enfant, qui décrit les droits de l’enfant dans un langage simple avec des illustrations en couleurs, ou la version italienne des normes de qualité en matière de protection de l’enfant. Au regard du volume désormais important de nos publications, le domaine CRA a en outre procédé à un remaniement de la boutique en ligne, ce qui permet de commander et de télécharger gratuitement toutes les documentations et publications afférentes aux droits de l’enfant.

L’année dernière, UNICEF Suisse et Liechtenstein s’est également exprimé sur des thèmes relatifs aux droits de l’enfant dans le cadre de différents débats politiques. Il convient ici de mettre notamment en évidence les réponses aux consultations relatives à la modification des ordonnances sur l’encouragement de l’enfance et de l’adolescence, à la stratégie de coopération internationale (stratégie CI) 2025–2028 et à la modification du Code des obligations. Par ailleurs, l’UNICEF a inclus une perspective basée sur les droits de l’enfant dans le débat social, par exemple en ce qui concerne les couvre-feux nocturnes, l’espace numérique ou le regroupement familial. Ces activités ont en outre permis de diffuser des contenus et des interviews dans divers médias.

Moult actions ont à nouveau été menées à l’occasion de la Journée des droits de l’enfant, le 20 novembre. Outre une campagne sur les réseaux sociaux destinée à sensibiliser le grand public aux droits de l’enfant, un nouveau label a été créé pour la Journée des droits de l’enfant. Ce label peut être utilisé par différentes organisations qui réalisent des actions autour de la Journée des droits de l’enfant. Au Liechtenstein, une rencontre avec le Ministre de la Société et de la Culture, qui est également responsable des enfants, a eu lieu à l’occasion de la Journée des droits de l’enfant.

La nouvelle initiative UNICEF youth existe depuis 2024: enfants, adolescent·e·s et jeunes adultes peuvent entre autres participer activement au travail de l’UNICEF, se joindre à des actions internationales, faire entendre leurs opinions. En prenant leur participation au sérieux en interne, nous montrons que nous ne travaillons pas seulement pour mais également avec les jeunes gens et que nous continuons ainsi à nous développer.

Avec l’initiative «Communes amies des enfants», UNICEF Suisse et Liechtenstein aide les communes à intégrer les droits de l’enfant au niveau communal. C’est ainsi que la 72^e commune a pu obtenir le label en 2024. La réalisation de tables rondes dans toutes les régions linguistiques et au Liechtenstein et la présentation d’exposés à diverses manifestations permettent en outre une véritable mise en réseau et un transfert de savoirs. En 2024, six communes (Beromünster LU, Selzach SO, Buchs SG, Wangen-Brüttsellen ZH, Vaduz FL, Triesen FL) ont été nouvellement certifiées et douze (Neuenkirch LU, Baden AG, Blauen BL, Arbon TG, Bâle BS, Flawil SG, Wauwil LU, Reinach BL, Arlesheim BL, Stein am Rhein SH, Aarau AG, Berne BE) ont vu leur certification renouvelée.

Pour la première fois, le domaine Droits de l’enfant et entreprises d’UNICEF Suisse et Liechtenstein 2025 et le réseau UN Global Compact Suisse & Liechtenstein ont analysé, dans le cadre de l’étude «Droits de l’enfant et secteur financier: comment le secteur financier peut-il soutenir et protéger les droits de l’enfant en Suisse et au Liechtenstein», dans quelle mesure les banques, les gestionnaires de patrimoines et de placements, de même que les sociétés d’assurance en Suisse et au Liechtenstein, peuvent avoir un impact sur la vie des enfants et contribuer à protéger leurs droits.

Début 2024, UNICEF Suisse et Liechtenstein a sorti une publication spécialisée intitulée «Espace de circulation convivial pour les enfants – Conditions requises pour l’aménagement d’espaces de circulation adaptés aux enfants et recommandations d’actions pour la pratique», disponible également en allemand, italien et anglais. En septembre 2024, nous avons présenté les contenus de ladite publication dans un webinaire, auquel ont participé plus de 150 expert·e·s de la planification des transports et de l’aménagement du territoire ainsi que des représentant·e·s de villes et de communes. Les exigences d’un espace de circulation adapté aux enfants ont été mises en lumière sur la base d’exemples de bonnes pratiques.

Assurance qualité

Le Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein est certifié ISO-9001 depuis le 29 septembre 2005 et est régulièrement audité. L’Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a effectué un audit de maintien le 1^{er} juillet 2024 et a confirmé la certification ISO 9001:2015 jusqu’au 9 juillet 2026. Le certificat ISO est valable pour l’ensemble de l’organisation à laquelle il atteste un sens élevé de la qualité. Tous les processus, tels que la collecte de fonds pour les programmes et les initiatives de l’UNICEF, la gestion des dons ainsi que la communication sont conçus de manière efficace et transparente. La direction générale, les responsables de la gestion et l’ensemble des collaboratrices et collaborateurs travaillent dans le respect des procédures définies. De plus, le Comité dispose d’un système de contrôle interne (SCI). L’évaluation des risques est examinée périodiquement et optimisée lorsque cela s’avère nécessaire. L’existence du SCI pour l’établissement des comptes annuels a été confirmée dans le cadre de la révision ordinaire.

Organisation

L’assemblée des délégué·e·s est l’organe suprême du Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein. Elle est chargée de la direction stratégique et normative. La détermination des principes de l’activité de l’association, l’élaboration de la stratégie concernant l’activité du Comité en Suisse et au Liechtenstein, les affaires statutaires telles que l’approbation des comptes annuels et du rapport d’activité, l’élection des organes, l’adoption de règlements et, si requise, la révision des statuts et des règlements existants font notamment partie des tâches de l’assemblée des délégué·e·s.

L’assemblée des délégué·e·s élit parmi ses membres la présidente ou le président, les deux vice-présidentes ou vice-présidents ainsi que les autres membres du comité directeur. Par ailleurs, l’assemblée des délégué·e·s désigne les président·e·s des commissions ainsi que les membres des organes permanents. Le comité directeur prépare les affaires de l’assemblée des délégué·e·s et contrôle l’exécution des décisions.

Les délégué·e·s sont élu·e·s par les membres de chaque circonscription électorale pour un mandat de quatre ans; ils peuvent être réélus trois fois.

Les délégué·e·s du Comité pour l’UNICEF Suisse et Liechtenstein sont des bénévoles. Les dépenses effectives peuvent être remboursées.

Le secrétariat général met en œuvre sur le plan opérationnel les stratégies adoptées par l’Assemblée des délégué·e·s en tenant compte des directives correspondantes du comité directeur.

Délégué·e·s et organes du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein.

Principauté du Liechtenstein

Claudia Fritsche-Mündle, Schellenberg, depuis le 1^{er} janvier 2019
Dr Martina Sochin-D'Elia, Eschen, depuis le 1^{er} janvier 2019
Dr Klaus Tschütscher, Ruggell, depuis le 15 décembre 2015

Suisse italienne

Frida Andreotti, Minusio, depuis le 1^{er} janvier 2023
Nadia Dresti, Solduno, depuis le 15 décembre 2015
Sandro Foiada, Contone, depuis le 2 décembre 2014

Suisse du Nord-Ouest

Werner Augsburg, Düringen, depuis le 23 septembre 2016
Nathaly Bachmann, Gerzensee, depuis le 23 septembre 2016
Andreas Blum, Bottmingen, depuis le 1^{er} janvier 2023
Philippe Blum, Bâle, depuis le 23 septembre 2016
Dr Ami Keller-Gerber, Allmendingen bei Bern, depuis le 1^{er} janvier 2022
Dr Ingrid Kissling-Näf, Berne, depuis le 15 décembre 2015
Manfred F. Milz, Pieterlen, depuis le 1^{er} janvier 2024
Stefan Nünlist, Olten, depuis le 23 septembre 2016
Dr Cornelia E. Oertle, Muri bei Bern, depuis le 1^{er} janvier 2024

Suisse orientale

Anna Margarete Gillrath Jaeger, Zuben, depuis le 1^{er} janvier 2024
Markus Seitz, Wittenbach, depuis le 23 septembre 2016
Markus Streule, Saint-Gall, depuis le 1^{er} janvier 2022
Esther von Ziegler, Rapperswil, depuis le 23 septembre 2016

Suisse romande

Dr Flávio Borda D'Água, Chêne-Bougeries, depuis le 1^{er} janvier 2019
Nicole Curti, Chêne-Bougeries, depuis le 1^{er} janvier 2023
Maureen Decosterd, Echichens, depuis le 1^{er} janvier 2023
Valérie Induni, Cossonay, depuis le 1^{er} janvier 2019
Grégoire Labhardt, Plan-les-Ouates, depuis le 1^{er} janvier 2023

Suisse centrale

Anat Bar-Gera, Erlenbach, depuis le 7 juillet 2011
Barbara Messmer, Zumikon, depuis le 15 décembre 2015
Bertold Müller, Zurich, depuis le 28 décembre 2016
Massimiliano Nunziata, Bäch, depuis le 1^{er} janvier 2023
Daniel Piazza, Malters, depuis le 28 décembre 2016
Stefano Saeger, Zurich, depuis le 17 février 2021
Susy Schär, Stäfa, depuis le 1^{er} janvier 2021
Susanne Stark, Adliswil, depuis le 1^{er} janvier 2020
Arthur Wolfisberg, Lucerne, depuis le 1^{er} janvier 2020

Comité directeur

Président
[Christian Levrat](#)
Vice-président
[Dr Klaus Tschütscher](#)
Vice-présidente
[Nadia Dresti](#)
Membres
[Flávio Borda D'Água](#), [Barbara Messmer](#), [Stefan Nünlist](#),
[Susanne Stark](#)

Commission d'audit

Présidente
[Barbara Messmer](#)
Vice-président
[Bertold Müller](#)
Membres
[Philippe Blum](#), [Markus Seitz](#)

Commission de la collecte de fonds

Président
[Stefan Nünlist](#)
Vice-président
[Werner Augsburg](#)
Membres
[Claudia Fritsche-Mündle](#), [Susy Schär](#)

Commission électorale

Présidente
[Susanne Stark](#)
Vice-président
[Markus Streule](#)
Membres
[Valérie Induni](#), [Ingrid Kissling-Näf](#), [Stefan Saeger](#)

Direction générale

Directrice générale
[Bettina Junker](#)
Responsable du domaine Finance & Operations | Directeur général adjoint
[Cyrill Tait](#)
Responsable du domaine Child Rights Advocacy
[Nicole Hinder](#)
Responsable du domaine Individual fundraising
[Dr Katja Leschnikowski](#)
Directrice Partnerships & Philanthropy
[Samuel Wille](#)
Responsable du domaine Marketing & Communication
[Marc Uricher](#)

Organe de révision

BDO SA avec siège à Zurich

Secrétariat général

Siège du secrétariat général:
Pfungstweidstrasse 10, 8005 Zurich

BERICHT DER REVISIONSSTELLE

An die Delegiertenversammlung des Komitee für UNICEF Schweiz und Liechtenstein, Zürich

Bericht zur Prüfung der Jahresrechnung

Prüfungsurteil

Wir haben die Jahresrechnung des Komitee für UNICEF Schweiz und Liechtenstein (der Verein) - bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2024, der Betriebsrechnung, der Rechnung über die Veränderung des Kapitals und der Geldflussrechnung für das dann endende Jahr sowie dem Anhang, einschliesslich einer Zusammenfassung bedeutsamer Rechnungslegungsmethoden - geprüft. In Übereinstimmung mit Swiss GAAP FER 21 unterliegen die Angaben im Leistungsbericht keiner Prüfungspflicht der Revisionsstelle.

Nach unserer Beurteilung vermittelt die beigegefügte Jahresrechnung ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage des Vereins zum 31. Dezember 2024 sowie dessen Ertragslage und Geldflüsse für das dann endende Jahr in Übereinstimmung mit Swiss GAAP FER und entspricht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Abschlussprüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Standards zur Abschlussprüfung (SA-CH) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt "Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung" unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind von dem Verein unabhängig in Übereinstimmung mit den schweizerischen gesetzlichen Vorschriften und den Anforderungen des Berufsstands, und wir haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als eine Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Sonstige Informationen

Der Vorstand ist für die sonstigen Informationen verantwortlich. Die sonstigen Informationen umfassen die im Geschäftsbericht enthaltenen Informationen, aber nicht die Jahresrechnung und unseren dazugehörigen Bericht.

Unser Prüfungsurteil zur Jahresrechnung erstreckt sich nicht auf die sonstigen Informationen, und wir bringen keinerlei Form von Prüfungsschlussfolgerung hierzu zum Ausdruck.

Im Zusammenhang mit unserer Abschlussprüfung haben wir die Verantwortlichkeit, die sonstigen Informationen zu lesen und dabei zu würdigen, ob die sonstigen Informationen wesentliche Unstimmigkeiten zur Jahresrechnung oder unseren bei der Abschlussprüfung erlangten Kenntnissen aufweisen oder anderweitig wesentlich falsch dargestellt erscheinen.

Falls wir auf Grundlage der von uns durchgeführten Arbeiten den Schluss ziehen, dass eine wesentliche falsche Darstellung dieser sonstigen Informationen vorliegt, sind wir verpflichtet, über diese Tatsache zu berichten. Wir haben in diesem Zusammenhang nichts zu berichten.

Verantwortlichkeiten des Vorstands für die Jahresrechnung

Der Vorstand ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung, die in Übereinstimmung mit Swiss GAAP FER, den gesetzlichen Vorschriften und den Statuten ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild vermittelt, und für die internen Kontrollen, die der Vorstand als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist.

Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist der Vorstand dafür verantwortlich, die Fähigkeit des Vereins zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurteilen, Sachverhalte im Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit - sofern zutreffend - anzugeben sowie dafür, den Rechnungslegungsgrundsatz der Fortführung der Geschäftstätigkeit anzuwenden, es sei denn, der Vorstand beabsichtigt, entweder den Verein zu liquidieren oder Geschäftstätigkeiten einzustellen, oder hat keine realistische Alternative dazu.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den SA-CH durchgeführte Abschlussprüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich gewürdigt, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Eine weitergehende Beschreibung unserer Verantwortlichkeiten für die Prüfung der Jahresrechnung befindet sich auf der Webseite von EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/wirtschaftspruefung-revisionsbericht>. Diese Beschreibung ist Bestandteil unseres Berichts.

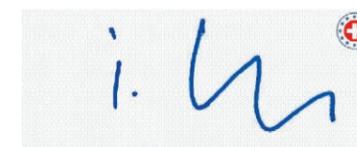
Bericht zu sonstigen gesetzlichen und anderen rechtlichen Anforderungen

In Übereinstimmung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 3 OR und PS-CH 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben des Vorstands ausgestaltetes internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Zürich, 25. März 2025

BDO AG



Peter Stalder

Zugelassener Revisionsexperte



Marco Beffa

Leitender Revisor
Zugelassener Revisionsexperte

Beilage
Jahresrechnung



Merci!

Votre aide donne des résultats.

L'année dernière, nous avons été généreusement soutenus par des donatrices et donateurs, de nombreux partenaires importants, des entreprises, des fondations, des communes, des villes, des cantons, des organisations, des personnalités et la Confédération. S'y ajoutent quarante personnes qui ont fait un legs à l'UNICEF. Nous exprimons à toutes et à tous notre profonde gratitude. Sans ces soutiens, le travail durable de l'UNICEF serait impossible.

ALDI SUISSE AG
Alfred Richterich Stiftung
Ambrogio Foundation
Beatrice und Dr. Arthur Fürer-Hofer-Stiftung
Canton de Bâle-Ville
Fondation Botnar
If! Foundation
Jacobs Foundation
Karl Kahane Foundation
Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Oak Foundation
Office fédéral des assurances sociales*
Roche Employee Action and Charity Trust (RE&ACT)
Stiftung Mercator Schweiz
Würth Group
Z Zurich Foundation
Zurich Insurance Company

* Subvention fédérale: Ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant, article 5.

Mentions légales
Éditeur: Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein. Traduction: français, italien, anglais: Translingua. Relecture: En allemand: Marianne Sievert. Allemand, français, italien, anglais: Translingua. Infographie et typographie: Marjeta Morinc. Des exemplaires peuvent être commandés à l'adresse info@unicef.ch. Un fichier PDF peut également être téléchargé sur unicef.ch. Juin 2025.

«Qui dit que je suis sans enfant n'a pas lu mon testament.»

Kurt Aeschbacher, ambassadeur d'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Un héritage ou un legs en faveur de l'UNICEF vous permet de poser la première pierre d'un avenir meilleur pour les enfants. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter unicef.ch/testaments



unicef.ch/testaments

À propos de l'UNICEF.

L'UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Depuis plus de 75 ans, nous nous engageons dans plus de 190 pays et régions pour la survie et le bien-être des enfants – même dans les régions les plus reculées et les plus dangereuses du monde. Dans chaque situation d'urgence, l'UNICEF est toujours l'une des premières organisations sur place à même de distribuer des biens de première nécessité.

Soutenez l'UNICEF par:



un don unique



une adhésion



un statut de Parent du monde



le parrainage d'un projet



un legs



un partenariat d'entreprise

UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfingstweidstrasse 10 | 8005 Zurich
Tél. +41 (0)44 317 22 66
unicef.ch
IBAN: CH88 0900 0000 8000 7211 9

unicef 
pour chaque enfant